

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Bachelor Communication visuelle
<b>Titre du module</b>	<b>Compétences professionnelles 6</b>
<b>Type de module</b>	Module commun aux orientations Communication visuelle et illustration
<b>Code</b>	26TTT
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	9 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 6
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Avoir validé l'ensemble des modules Communication Visuelle des semestres 1 à 5
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<b>Réalités professionnelles</b> : comprendre les mécanismes de gestion d'un projet et les droits permettant l'établissement de devis ou la négociation de contrats. Savoir établir une offre détaillée.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<b>Réalités professionnelles</b> : étude des éléments constituant la gestion administrative dans le domaine de la communication visuelle, notamment : la définition du taux horaire, le calcul des honoraires, les éléments contractuels et le déroulement des projets. Ces apprentissages donnent une vision d'ensemble de la gestion administrative qui incombe à un-e-x travailleur-euse-x indépendant-e-x.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les enseignant-e-x-s responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.  Les exigences particulières à ce module sont les suivantes : <b>Réalités professionnelles</b> : l'évaluation est basée sur la qualité de réalisation d'une offre détaillée et complète.  Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant-e-x-s concerné-e-s dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.
<b>Enseignant-e-x-s</b>	Karen Gliozzo-Schmutz
<b>Nom du/de la responsable du module</b>	Dimitri Broquard, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD – Genève
<b>Descriptif validé le</b>	13.10.2022
<b>Par</b>	Aurélie Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.